Stage pour l'obtention de la Licence MIAGE





Rapport d'analyse sur l'école DECROLY

Session 2010 - 2011

Présenté par Cédric HULIN

Sous la direction de :

M. Daniel DIAZ, tuteur MIAGE

Mmes Françoise DELAHAYE et Sophie SÉCHET, tutrices DECROLY

SOMMAIRE

BESOINS RECENSÉS EXIGENCES FONCTIONNELLES	
FONCTIONS ET ÉVÉNEMENTS	9

BESOINS RECENSÉS

État demandé

- Attestations de paiement pour une classe verte sans prix association¹ (cf. Picture);
- Attestations de paiement pour une classe verte avec le prix association ;
- Attestation de paiement pour la cantine ;
- Certificat de scolarité;
- Certificat de fin de scolarité²;
- Certificat de radiation³;
- Fiche individuelle d'enfant avec les coordonnées des responsables légaux ;
- Liste des benjamins⁴;
- Liste des enfants avec leurs responsables légaux ;
- Liste des enfants par commune/localité (demande du conseil général);
- Liste des enfants par niveau;
- Liste des enfants par heure de cantine (par classe);
- Liste des classes vertes (regroupement d'enfants);
- Liste des responsables légaux selon l'année scolaire ;
- Liste des enfants ayant un Projet d'Accueil Individualisé;
- Liste des enfants affectés à la Maison Départementale des Personnes Handicapées ;

Données manquantes dans les bases :

- Historique scolarité complet avec visibilité de l'enseignant en charge de la classe ;
- Date d'entrée dans l'école;

¹ Attestation par légale faite par défaut.

² Élève quittant l'établissement en fin de collège.

³ Élève quittant l'établissement en cours d'année.

⁴ Élève le plus jeune de la famille.

- Charges des enseignants;
- Les enfants benjamins ;
- Les horaires de cantine;
- Les demandes de préinscription.
- Gestion des absences
- Données des professeurs
- Bourse;
- Emploi des responsables légaux ;

Problème possible :

- Le portage des données élève du 1^{er} au 2^e degré (mise en place des LV et suppression des siestes).
 - Gestion de sécurité, via des rôles et activations par timer.

EXIGENCES FONCTIONNELLES

Données existantes

- Base de données interne composée avec FileMaker (Maternelle/Primaire);
- Base de données externe, nommée base élève (Maternelle/Primaire);
- Base de données externe, nommée Sconet (Collège);
- Divers fichiers de type tableur constitués manuellement ;
- Fiches élève en version papier.

Le système devra regrouper et fusionner les données des différentes sources citées cidessus. Elles devront être sélectionnées selon les besoins exprimés par la MOA (cf. Besoins recensés). Le système représentera une abstraction du 1^{er} et 2^e degré de l'enseignement français. Il comprendra donc les grandes entités suivantes :

- Enfant/Élève :
- Responsable légale;
- Classe;
- Personnel;
- Cantine;
- Classe verte.

Le système ne prend pas en charge l'évaluation des élèves.

Un enfant n'est pas forcément un élève. Il ne sera élève qu'à partir du moment où il aura une date d'entrée effective dans l'école lors d'une rentrée scolaire. Avant ça, il doit passer par une démarche d'inscription qui se compose d'une préinscription avec un entretien. Suite à ça, une demande d'inscription sera transmission à la commission ou non. La commission admettra ou non l'enfant et il sera attendu à la rentrée scolaire suite à la confirmation des parents. Un enfant pourra être radié de l'école.

Les parents doivent être renseignés et s'ils n'ont pas d'autorité parentale, un responsable légal tiers pourra les remplacer. Leurs enfants doivent avoir une ou deux adresses qui logiquement correspondent à la leur.

Un élève de collège et de primaire comporte plusieurs différences hormis la composition des classes qu'il aborde, il peut avoir comme caractéristique plusieurs langues vivantes au collège et pouvoir faire une sieste à la maternelle. Un élève de primaire aura une classe attitrée qui ne changera pas et ne se divisera pas. Quant à un élève de collège, il aura une classe attitrée qui se divisera en deux groupes et il sera affecté à deux groupes de modules, l'un avec des plus jeunes et l'autre avec des plus âgés.

L'école DECROLY couvre 6 cycles scolaires du primaire au collège auxquels correspondent respectivement des niveaux scolaires. Les différents cycles, par ordre croissant, sont :

```
- Cycle 1;
```

- Cycle 2;
- Cycle 3;
- Cycle d'adaptation;
- Cycle central;
- Cycle d'orientation.

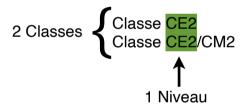
Un niveau scolaire correspond à un niveau de classe. Le niveau est une information publique, elle est transmise au rectorat. Les différents niveaux, par ordre croissant, sont :

```
- Petite section (Cycle 1);
```

- Moyenne section (Cycle 1);
- Grande section (Cycle 2);
- Cours préparatoire (Cycle 2);
- Cours élémentaire 1^{re} année (Cycle 2);
- Cours élémentaire 2e année (Cycle 3);
- Cours moyen 1re année (Cycle 3);

- Cours moyen 2e année (Cycle 3);
- 6e (Cycle d'adaptation);
- 5e (Cycle central);
- 4e (Cycle central);
- 3^e (Cycle d'orientation).

Une classe regroupe un nombre variable d'élèves qui peuvent avoir un niveau scolaire différent. Son nom est donné en interne, par l'école. Deux règles distinctes permettent d'obtenir ce nom qui est posé par le degré scolaire. Pour le premier degré, le niveau détermine le nom hormis pour les trois premières classes qui seront nommées respectivement petit jardin d'enfants, moyen jardin d'enfants et grand jardin d'enfants. Aussi, une classe dite « mélangée » regroupera deux niveaux d'élève. Pour le second degré, le niveau d'étude détermine le nom qui sera concaténé avec l'initiale du prénom du professeur principal. Pour mieux comprendre, on peut schématiser comme ceci :



Pour chaque classe du collège, il existe des ½ groupes qui divisent la classe en deux. Ces ½ groupes s'appellent respectivement groupe 1 et 2.

Un module regroupe 2 niveaux scolaires conjoints qui vont du CM2 à la 3°. Ce regroupement formera son nom par exemple Module 6°/5°. Un module est composé de 4 groupes de module. Ces groupes de module se composent d'enfant de deux classes ayant les niveaux scolaires du module.

Un élève, ayant un régime demi-pensionnaire, mange à la cantine avec sa classe à une heure de service. Il y a 4 services par jour regroupant plusieurs classes :

- 1er service à 11 h 30 (collège : 6e, 5e);

- 2e service à 12 h (maternelle et primaire : CP, CM1, CM2);
- 3e service à 12 h 30 (primaire : CE1, CE2, classe mélangée);
- 4e service à 13 h (collège : 4e, 3e).

Un élève peut-être dispensé de cantine si un de ses responsables légaux prévient de son absence. Il peut aussi être absent de l'école.

Une classe verte regroupe des élèves faisant partie d'une même classe. Elle peut-être constitué de plusieurs classes, d'un lieu ainsi qu'une date de début et de fin. Cette classe verte à un coût établi par la somme d'un prix agent-comptable et d'un prix association dont on soustrait une aide association.

Certaines personnes du personnel de l'école accompagneront les enfants durant une ou plusieurs classes vertes. Il peut aussi y avoir des accompagnateurs stagiaires ou parents.

Le personnel de l'école regroupe trois types de fonctions qui sont le personnel (sans fonction spécifique), l'enseignant et l'AVS⁵. Chaque personnel enseignant se voit assigner une charge qui constitue une liste pouvant changer chaque année.

⁵ Auxiliaire de vie scolaire.

DICTIONNAIRE DE DONNÉES

FONCTIONS ET ÉVÉNEMENTS